



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par la COMMUNE DE RAMILLIES relative un bien sis rue René Sacré à 1367 Ramillies, cadastré 1^{ère} Division Ramillies-Offus, Section B, n° 144m.

La demande a pour objet : **L'EXTENSION DU CIMETIERE DE RAMILLIES**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

Le dossier est soumis à enquête publique pour le(s) motif(s) suivant(s) : la demande implique une ou plusieurs dérogations au plan de secteur : zone agricole.

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête
15/05/2019	20/05/2019	Administration communale Le 03/06/2019 à 10h00

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, sur rendez-vous uniquement
- le samedi 18/05/2019 de 9h30 à 12h00, sans rendez-vous
- une permanence se tiendra le jeudi 23/05/2019 de 16h00 à 20h00, **sur rendez-vous uniquement***

Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte).

*Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 08/05/2019

La Directrice générale,

Ch. MOTTART

Par le Collège,



Le Bourgmestre

J.-J. MATHY